LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 12 juin 2014
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2012-025
créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1086 et nommant Monsieur LAUNOY Guy, Directeur ;

Vu la décision n° 2016-38
prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1086 et prorogeant le mandat de Monsieur Guy LAUNOY ;

Vu la décision n° 2017-31
Prolongeant l'Unité Mixte de Recherche U 1086 et prorogeant le mandat de Monsieur Guy LAUNOY ;

Décident :

Article 1 : L'intitulé de l'unité mixte de recherche UMR 1086 mentionné à l'article 1 de la décision n° 2017-031 est ainsi modifié :

« Unité de Recherche Interdisciplinaire pour la Prévention et le Traitement des Cancers (ANTICIPE) »
« Interdisciplinar research unit for cancer prevention and treatment (ANTICIPE) »

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 15 mars 2017.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Le Président de l'Université
de Caen Normandie

Pierre DENISE

République française
Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
101, rue de Tolbiac 75654 Paris Cedex 13
Tél.+33 (0)1 44 23 60 00 Fax +33 (0)1 45 85 68 56